



**120<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE**  
**19 novembre 2022**

**RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Motion liminaire

ont le droit de vote les adhérents de plus de 16 ans ayant réglé leur cotisation 2021/2022

1<sup>ère</sup> résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 octobre 2021

2<sup>e</sup> résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée générale approuve " le rapport moral et les rapports des activités " qui lui ont été présentés au titre de l'année 2021/22

3<sup>e</sup> résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée générale approuve les documents financiers qui lui ont été présentés au titre de l'année 2021/22 et les comptes clos au 31/08/2022

4<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale approuve le résultat de l'année 2021/22 qui fait apparaître un résultat global négatif net de – 23 467,26 €

**détail**

AAEEC Générale ( - 6 844,21 € )

AAEEC SSBE ( - 2 196,61 € )

AAEEC culturel ( + 236,52 € )

AAEEC handball ( - 3 689,72 € )

AAEEC kin-ball ( - 827,75 € )

AAEEC tennis de table ( - 5 752,46 € )

AAEEC floorball ( - 4 393,03 € )

et décide de l'affecter au fonds associatif

5<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale donne quitus aux conseils d'administration et aux trésoriers ( AAEEC et activités ) pour la gestion de l'exercice clos au 31 août 2022

6<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale prend connaissance du rapport de l'expert comptable sur les conventions réglementées : pas de convention entre l'Association et ses membres

7<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale prend connaissance de la liste des donateurs pour l'année 2021 : 64 donateurs individuels pour un montant de 4 824,88 € et de sociétés au nombre de 9 pour un montant de 5 350 €

8<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale décide du montant de la cotisation au titre de l'année 2023/24 à savoir 5 € ( tarif maintenu )

9<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale valide pour l'année fiscale en cours – déclaration 2022 - l'établissement de reçus fiscaux pour les dons des particuliers à savoir de 75 € à 220 € selon les activités

#### 10<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale valide la possibilité offerte à chaque activité de demander la restitution de la part du don des particuliers dédié à l'activité ( 30 € sur les 50 € ) - choix établi par le CA de chaque activité

#### 11<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale , après en avoir pris connaissance , adopte le budget prévisionnel 2022/23

#### 12<sup>e</sup> résolution

suite aux changements des bureaux des activités, l'Assemblée Générale valide la suppression de signatures et d'accès aux comptes en ligne de Mrs Alexis Thébaud ( AAEEC floorball ) et Jean-Pierre Malinge ( philatélie ) - décédé et valide l'autorisation de signatures et l'accès aux comptes en ligne à Mme Sophie Guillard – trésorière de l'AAEEC floorball et Mr Michel Verdier – trésorier du groupe philatélie de l'AAEEC culturel

#### 13<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale propose de modifier la dénomination de l'AAEEC ( ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE COMMUNALE DES PONTS DE CE ) en Amicale Laïque AAEEC dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts

ainsi l'article, l'article 1<sup>er</sup> serait rédigé comme suit : "L'Association dite Amicale Laïque AAEEC, dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel du 10 décembre 1903 et reconnue d'utilité publique par décret du 3 mai 1907, a pour but : le reste, sans changement

#### 14<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale autorise le président de l'Association à ajouter aux propositions de modification des statuts déjà déposés ce changement de dénomination – Amicale Laïque AAEEC à l'article 1 ainsi qu'a procéder aux aménagements mineurs qui pourraient être souhaités par le Ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'Etat

#### 15<sup>e</sup> résolution

l'Assemblée Générale valide l'affiliation de l'AAEEC aux organismes suivants :

Comité de Jumelage avec Emstal – OMS des Ponts de Cé ( siège et activités ) - FOL – UFOLEP – FFH – FFSA – abonnement Anjou-Laïque – COSMOS – Agence pour l'Education par le Sport ( APELS ) – HEXOPEE – PSL 49 – Maison de l'Europe de Maine et Loire – CANVA – AFDAS – SMIA – NFRANCE – Autonome 49 – MAIF – SACEM

#### 16<sup>e</sup> résolution

tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration , ou toute personne mandatée par ses soins , pour publication des présentes en tant que besoin

